



Programme de formation

Remise à niveau Chef d'équipe des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP 2)

Objectifs :

Remise à niveau des connaissances acquises pour accéder à l'emploi de chef d'équipe conformément à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié

Public concerné et prérequis :

Public concerné:

Toute personne appelée à exercer les fonctions de chef d'équipe de sécurité incendie en E.R.P et I.G.H

Prérequis :

Titulaire des diplômes S.S.I.A.P., d'une équivalence ou des diplômes "ERP" et "IGH" niveaux 2.

Qualification de secourisme en cours de validité

Certificat médical

Test d'évaluation des connaissances est effectué à l'entrée en formation

Groupe de 15 personnes maximum

Qualification des intervenants :

Préventionniste, chefs de service SSIAP3

Formateurs validés en Préfecture

Moyens pédagogiques et techniques :

Supports vidéo, documentation complète remise à chaque participant.

Théorie en salle, exercices pratiques

Programme :

Programme conforme à l'annexe du 2 mai 2005 modifié

Séquence 1 : Fondamentaux de Sécurité Incendie

- Rappels sur les fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie au regard du règlement de sécurité incendie

Séquence 2 : Mise en situation d'intervention

- Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie
- Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de



Programme de formation

Remise à niveau Chef d'équipe des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP 2)

sécurité

Séquence 3 : Prévention

- Evolution de la réglementation en matière de prévention et d'accessibilité.

Séquence 4 : Moyen de Secours

- Evolution de la réglementation en matière de moyens de secours.

Séquence 5 : Gestion du PC Sécurité

- Gestion du PC en situation de crise.

Séquence 6 : Organisation d'une séance de formation

- Formation des agents de l'équipe

Séquence 7 : L'équipe de Sécurité Incendie

- Organisation, fonctionnement et gestion de conflits de l'équipe de sécurité.

Délais moyens pour accéder à la formation :

CPF : inscription via le site ou application 15 jours avant le début de la formation

AIF : devis sur Kairos nous contacter - Délai 15 jours minimum pour étude du dossier Pole Emploi

Formation via financement entreprises ou OPCO : Pas de délai spécifique

Financement Personnel : pas de délai spécifique

Conditions administratives et financières :

Convention bilatérale de formation

Lieu :

Voir le planning ou nous consulter

Tarif :

Nous consulter